

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-150 DU 27 AVRIL 1998

chargeant Monsieur Sahidou DANGO-NADEY
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat
et de l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur
Gatien HOUNGBEDJI , Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme pour compter
du 26 Avril 1998

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

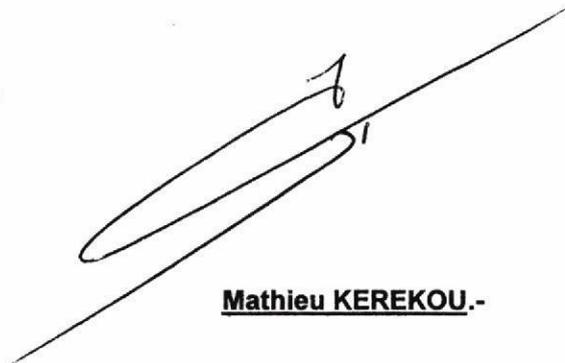
DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 26 Avril 1998, Monsieur Sahidou DANGO-NADEY, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Gatien HOUNGBEDJI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 27 AVRIL 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCAT - MEHU 4 - SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-